

Chers Voisins,

Comme en 2021, le Comité de Quartier Craetrigo s'engage à rester vigilant par rapport au projet d'implantation d'une nouvelle école dans le quartier. Et il tentera avec énergie d'éviter son arrivée ou pour le moins d'en limiter au maximum les effets indésirables.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une enquête publique commodo et incommodo s'est déroulée du 18/08 au 16/09/2021. Elle a suscité 329 réactions officielles de riverains de notre quartier ! Malgré ce nombre important, la Commission de Concertation qui s'est tenue le 28/09/2021, n'a pas rejeté la globalité de ce projet. Bien que certains d'entre nous aient défendus oralement nos arguments lors de cette séance, un avis favorable au projet a été émis, moyennant certaines conditions. Le projet devra entre autres :

- se conformer à l'avis du SIAMU ;
- rendre le projet conforme à l'avis AccessAndGo ;
- améliorer la relation entre le domaine public, la salle de sport et retravailler la façade nord-ouest majoritairement aveugle ;
- réétudier les différents revêtements de la cour de récréation et limiter la présence des pavés drainants de manière à réduire au maximum les nuisances sonores ;
- revoir l'aménagement paysagé de la zone entre la cour de récréation et la zone verte voisine en la rendant plus perméable, en augmentant les plantations et en y prévoyant une zone d'infiltration à ciel ouvert ;
- ajouter les plans de l'avent d'entrée (parking à vélos) à cette demande ;
- ne prévoir l'accès de l'école par les élèves que via la rue du Craetveld et organiser un système de dépose minute à cet endroit ;
- préciser la nature des clôtures sur le pourtour du site et s'assurer qu'elle puisse laisser passer la petite faune.

Grâce à l'interpellation de Madame Buggenhout, Conseillère Communale habitant dans notre quartier, nous savons déjà :

- que le dossier présentant les modifications de l'architecte, imposées par la Commission de Concertation a été rentré le 14/01/2022. La Région décidera si elle ordonne une nouvelle enquête publique ou non. Si elle délivre le permis et estime donc qu'une enquête publique n'est plus nécessaire, la seule issue sera d'introduire un recours au Conseil d'Etat ;
- que le Kiss and Ride ne sera pas installé et que seul un emplacement de bus sera réservé ;
- qu'au niveau de la mobilité, il n'y a aucune volonté de la Ville de réfléchir à son amélioration, sauf en réduisant encore les opportunités de se garer dans notre quartier.

Pour info ou rappel, en mai 2022, tout NOH sera en zone bleue.

Depuis la défense orale de nos arguments devant la Commission de Concertation, le Comité de Quartier :

- a repris contact avec le Pouvoir Organisateur de la nouvelle école, afin de nous tenir informés des modifications apportées au projet en réponse aux exigences de la Commission de Concertation
- a pris contact avec certains responsables de la Région Bruxelloise, pour lesquels la venue de cette nouvelle école concerne leurs domaines de compétences :
 - *Mme Van den Brandt, Ministre en charge de la Mobilité, des Travaux publics et de la Sécurité routière nous a renvoyés vers Mr Dhondt, Echevin de la Ville de Bruxelles. Le Cabinet de ce dernier étant actuellement en sous-effectif, nous attendons sa réponse ;*
 - *Mr Smet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Urbanisme et du Patrimoine, (...) de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente ne nous a pas encore répondu. Il a, d'autre part, également reçu une question écrite portant sur "La prise en compte de l'avis des riverains dans le projet de construction du Collège Saint-Martin à Neder-Over-Heembeek" ;*
 - *Mr Maron, Ministre chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative nous a répondu que le "Gouvernement régional et moi-même ne serons saisis du dossier que dans le cadre d'éventuels recours ultérieurs contre les décisions de première instance".*

- enfin, il a pris contact avec un avocat spécialisé en urbanisme, car il n'est pas dit que les riverains seront informés de l'avancement du projet, si la Commission de Concertation décide de ne pas ordonner une seconde enquête publique.

Dans l'état actuel connu du dossier, empêcher la venue de cette école sera particulièrement difficile. Mais nous tenterons au minimum d'en limiter les effets. Nous insistons toujours prioritairement sur :

- une réduction du volume de l'école et des gabarits qui ne sont pas adaptés à notre quartier
- une révision des façades
- une sécurisation des voies d'accès
- une clôture du site
- une augmentation du parking sur le site ... pour préserver celui des riverains.

La matière juridique d'un tel dossier étant particulièrement complexe, la consultation d'un avocat s'impose. Elle nous permettra d'avoir un suivi complet du dossier, un relevé des points critiquables ou négociables ainsi que des recommandations quant à la probabilité de gagner un éventuel recours en justice. Pour faire face aux frais que cela engendrera, nous proposons aux riverains, propriétaires ou locataires, de verser une participation de 10 € (ou plus si le cœur leur en dit) par ménage.

Si vous souhaitez soutenir notre action, vous pouvez verser votre contribution sur le compte du Comité de Quartier Craetigo : BE59 9734 2299 6826. N'oubliez pas de préciser en communication libre vos nom et adresse complète sans oublier le n° de boite aux lettres.

Un relevé comptable sera disponible sur simple demande.

Plus d'infos ? Contactez craetigo@gmail.com

D'ores et déjà, le Comité de Quartier Craetigo vous remercie chaleureusement pour votre soutien et pour l'intérêt que vous portez à la défense de notre quartier et à notre qualité de vie.

Votre Comité de Quartier :

Albert Vervueren, Annik Steffens, Chantal Bogaerts, Christine Masil, Christine Peteux, Claude Dyon, Dominique Doyen, Florent Pivin, Guy Vanneste, Jean-Paul Navaux, Marianne De Moyer, Michel Dumont, Nathalie Bouillot, Pierre Huybens, Sandrine Buschen, Vincent Heusdens, Yolande Tesch-Janssens